

SGS

EE PV 25 ans

Registre n°: Scellén°:
ADRESSE DE L'INSTALLATION: Rue de la Chapelle 23
PROPRIETAIRE (Nom - Prénom):
Adresse:
DEMANDEUR: CONCEPT ECO ENERGY
Adresse:
INSTALLATEUR: CONCEPT ECO ENERGY
Adresse:
TVA ou CI: 0634642



GRD: GRES Compteur n°: 04643679 Index: 03909012 Code EAN: 549449020707557679

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesure utilisés: Mesureur de terre n°SGS: B.1796 Mesureur d'isolement n°SGS: B.1796 Mesureur de continuité n°SGS: B.1796
Schéma liaison à la terre: TT Procédure technique: (RGIE art.86) TEC EE 102
Date de contrôle: 05.08.2011 (RGIE art.87/86) TEC EE-211-212

Type de contrôle: ☒ Examen de conformité avant mise en usage (RGIE art.270)
☐ Visite de contrôle périodique (RGIE art.271 et 271bis)
☐ Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art.276)
☐ Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art.276bis)
☒ Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque (RGIE art.270) (voir verso)

Type d'installation: existante - nouvelle - extension - modification - temporaire - chantier
Type locaux - compris dans l'installation: habitation (maison, appartement, autres), compteur de chantier « domestique », parties communes d'une installation résidentielle, autres:

Début des travaux: fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 - BA4/BA5: oui / non
Raccordement: tension: 3x400 TN V AC-DC: Protection raccordement: existante: 15 A - prévue: ✓ A
Câble alimentation tableau principal: 4 x 16 mm², type: E x V E; Inter. général: DPCDR 40 A, type: A
Type prise de terre: boucle - barres - piquets - conducteur horizontal
Nombre de tableaux: 2; Nombre de circuits term.: 2; Ra = 27 Ω; Ri tot = 1.4 MΩ

DESCRIPTION: ☒ voir schéma(s) en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I _n (A)	I _{cc} (A)	Δ I _n (mA)
<u>40</u>	<u>3000</u>	<u>300</u>
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
<u>Voir schémas</u>		

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I _n (A)	I _{cc} (A)	Δ I _n (mA)
<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre: bon - infractions - remarques
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent: bon - infractions - remarques
- Existe-t-il: salle de bains - lessiveuse - lave-vaisselle - séchoir - salle de douche: oui - non
- Existe-t-il des influences externes particulières: oui - non (si oui, voir en annexe)
- Eclairage TBTS placé: oui - non
- Chauffage électrique placé: oui - non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas: bon - infractions - remarques
- Etat du matériel électrique: bon - infractions - remarques
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects: bon - infractions - remarques
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires: bon - infractions - remarques (pas applicable)
- Matériel électrique fixe et mobile: bon - infractions - remarques
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test ou via un courant de défaut: bon - infractions - remarques

INFRACTIONS - REMARQUES:

Index compteur vert 0000000,0 kWh N° 241338802
ONB1: OKVA 532353
ONB2: OKVA 449084

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE: voir verso

CONCLUSION: (Information importante au verso)

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

- ☒ L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE, sous réserve de ☐ (voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer avant le 05.08.2016. Le DPCDR général est était plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux - trois personnes intéressées.
- ☐ L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR était plombé.
- Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le/...../.....
- Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

Contrôleur inspecteur
SGS NSB nom + signature
Date/Datum 05.08.2011
INSP 632 B. BERNET

NOM - FONCTION/QUALITE:
Vu inspecteur à la date ci-dessus

Feuille BT n° 165307

VISA DU GRD:

DATE:

Les conditions générales de SGS Statutory Services Belgium, en votre possession, sont applicables pour ce rapport.

BLEE10.13F - 22/03/11

SGS Statutory Services Belgium ASBL

Bd International, 55/D
Square des Conduites d'Eau, 1

1070 Bruxelles
4020 Liège

t +32 (0)2 411 60 35
t +32 (0)4 365 62 71

f +32 (0)2 411 38 70
f +32 (0)4 366 14 93

e sgs.brussels.sgsssb@sgs.com
e sgs.liege.sgsssb@sgs.com

**VINÇOTTE asbl**

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique

TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

- ☐ Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent
☐ Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde
☐ Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
☒ Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

Tel: +32 9 244 77 11
Tel: +32 2 674 57 11
Tel: +32 3 221 86 11
Tel: +32 81 432 611

gent@vincotte.be
brussels@vincotte.be
antwerpen@vincotte.be
gembloux@vincotte.be



F 140728

Rési code : 1

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION**Responsable des travaux :****Installation :****Propriétaire / gestionnaire :**

Nom, Prénom : <u>Arken Energie</u>	Nom, Prénom : <u>[REDACTED]</u>
N° carte d'identité : <u>[REDACTED]</u>	Adresse : <u>Rue de la Chapelle 13</u>
N°TVA : BE <u>[REDACTED]</u>	CP + Commune : <u>6120 H.A.J. Ayette</u>
	Tél. : <u>[REDACTED]</u>

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

☒ Art 270	☒ mise en usage	☒ modification	☐ extension	☒ Art 86	☐ Art 271bis	☒ Unité d'habitation
☐ Art 271	☐ mobile	☐ temporaire	☐ extension	☐ Art 87	☐ Art 278	☒ Unité de travail domestique
☐ Art 276	☐ périodique	☐ contrôle	☐ extension	☐ Art 88	☐ Art	☐ Parties communes
☐ Art 276 : renforcement	☐ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation	☐ extension	☐ extension	☐ Art	☐ Art	☐ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN <u>541443020707557679</u>	☐ EAN non communiqué	☐ Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : <u>04643619</u>	Index jour : <u>627856</u>	Index nuit : <u>323837</u>
Données installation	Protection branchement (A) : ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☐ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100 ☒ 15	n° : Index nuit :	
	Conçue pour U _N : ☐ 230 V ☐ 3x230 V ☒ 3N400 V	Type de prise de terre : ☐ boucle de terre ☒ barres / piquets	
	Courant nominal maximum (A) : ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☐ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100 ☒ 15	☐ ☐ ☐	
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal : <u>4</u> X <u>16</u> mm ² - Type : <u>EXV7</u>	Dispositif diff. gén. : <u>40</u> A / <u>300</u> mA	
	Dispositif diff. gén. : <u>40</u> A / <u>300</u> mA	Nombre de tableaux : <u>1</u>	
O Voir annexe(s)	Description installation : <u>Panneaux: 3x230V</u>		Nombre de circuits terminaux : <u>4E20A</u>
	Ancien ontube: P. O. A. n° m. P. I. 3.6 n° 532353		
Nouveau ontube: P. O. A. n° m. P. I. 3.6 n° 29428093			
C.V. EDH 1111 0120 n° 211778802			

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☒ Appareils	☒ Matériel	☒ >/section	☒ Schémas	☐ Contrôle bcl de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>22.8</u> Ω		Isolément général : <u>10</u> MΩ		Continuité de terre		Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : ☐ était plombé ☐ a été plombé ☒ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	<u>[REDACTED]</u>
☒ Néant	
Infractions Installation existante	
☒ Néant	
Remarques	
☐ Néant	

Conclusion(s) :

- ☒ La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
☐ L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

- 16/01/2019
☐ par le même organisme de contrôle (*).

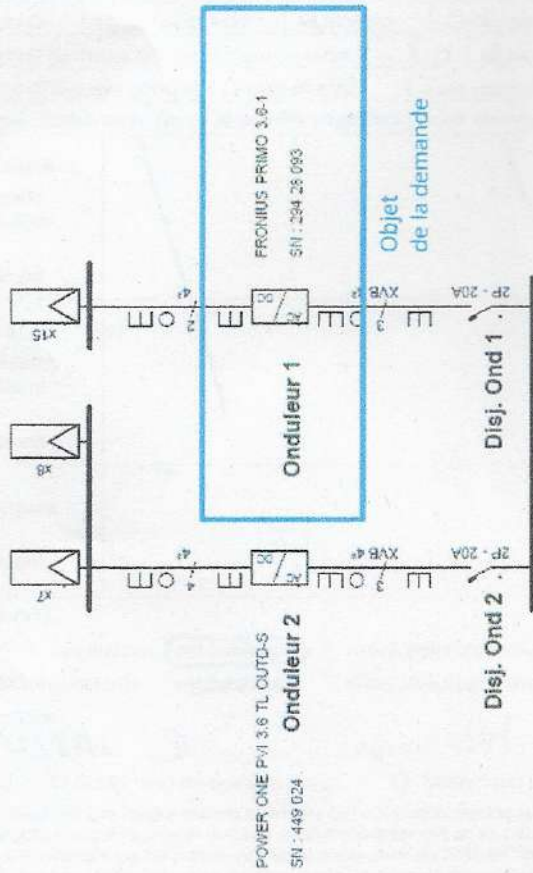
Agent visiteur :Nom : POSTALAgent n° : 4546Date : 16.01.2019**Pour le Directeur Général : Signature**

VINÇOTTE asbl
David Postal
4546

Annexe(s) : ☐ Schéma(s) de position : ☐ Schéma(s) unifilaire(s) : ☐

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

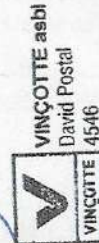
Panneaux solaires photovoltaïques
SOLARWOOD monocristallins Frontiers
30 x 235 Wc



Éléments de l'installation photovoltaïque, dans le garage 2:

- Onduleur + Sectionneur
- Disjoncteur
- Compteur vert

16/01/2013
11h



Toiture arrière :

Captteur PV : 30 x 235 Wc Solarwood

Organisme agréé

AIB-Vincotte
Parc Scientifique Créatys - Rue Phocas Lejeune 11
5032 Les Isnes-Gembloux
Tél: 081 43 26 11
Fax: 081 43 26 15
e-mail: wallonie@vincotte.be

Installateur

Alter Energies S.P.R.L.
Rue des Gamelles 5
6741 Vance
Tél: +32 63 40 27 44 GSM: +32 493 54 74 66
e-mail: secretariat@alterenergies.be
TVA BE 0826 092 580

p. 1/1

Schema unifilaire

Date: 15-01-19

3 x 400V + N - 50HZ

1.2. Relevés des index du compteur réseau

Compteur réseau principal		A remplir par l'organisme agréé RGIE	
Index initial: Reprendre les index tels que lus indiquer les 0		Dénomination de l'index	INDEX
		Jour	0 6 3 4 6 4 2
		Nuit	0 3 9 0 9 0 2
Nombre de chiffres avant la virgule		6	
Nombre de chiffres après la virgule		1	

Autre compteur réseau (exclut multi)		A remplir par l'organisme agréé RGIE	
Index initial: Reprendre les index tels que lus indiquer les 0		Dénomination de l'index	INDEX
Nombre de chiffres avant la virgule			
Nombre de chiffres après la virgule			

Si vous avez plus de 2 compteurs réseau, veuillez copier et faire compléter cette page afin de la joindre au présent formulaire.

1.3. Relevés des index des onduleurs

Onduleur n° 1	A remplir par l'organisme agréé RGIE
Index initial: Reprendre les index tels que lus, indiquer les 0	
Onduleur n° 2	A remplir par l'organisme agréé RGIE
Index initial: Reprendre les index tels que lus, indiquer les 0	
Onduleur n° 3	A remplir par l'organisme agréé RGIE
Index initial: Reprendre les index tels que lus, indiquer les 0	
Onduleur n° 4	A remplir par l'organisme agréé RGIE
Index initial: Reprendre les index tels que lus, indiquer les 0	

DATE :

CACHET DE L'AGENT :

Contrôle par - Gecontroleerd door
SGS SSB
Date/Datum 05.08.2011
INSP 632 B. BERNET

SIGNATURE

Bernet

**À remplir par l'organisme agréé RGIE lors de la visite de contrôle**

Attention : Veuillez remettre cette page à l'organisme agréé RGIE afin qu'il la complète, appose son cachet et la signe.

1 Le dispositif de comptage : clôture et initialisation des compteurs

Site de production visité (Nom du producteur) [REDACTED]

Code EAN prélèvement

5 4 1 4 4 9 0 2 0 7 0 7 5 5 7 6 7 9

Code EAN injection

5 4

Nom de l'organisme agréé RGIE :

SGS

Date de la visite de l'organisme agréé RGIE :

05/08/2011

Motif de la visite :

- ☒ Volet 1 : Nouveau site de production photovoltaïque
☐ Volet 2 : S2 Extension sans ajout d'un nouveau dispositif de comptage « vert »
☐ Volet 2 : S3 Extension avec ajout d'un dispositif de comptage « vert »
☐ Volet 2 : S5 Panne d'un ou plusieurs onduleurs avec remplacement
☐ Autres :

Dans tous les cas, un relevé des index de tous les compteurs, doit être réalisé le jour de la visite de l'organisme agréé RGIE.

1.1 Relevés d'index du ou des compteurs verts

Compteur vert n° 1	A remplir par l'organisme agréé RGIE
Index Initial : Reprendre les index tels que lus, indiquer les 0	0 0 0 0 0 0 0 0
Nombre de chiffres avant la virgule	7
Nombre de chiffres après la virgule	1

Compteur vert n° 2	A remplir par l'organisme agréé RGIE
Index Initial : Reprendre les index tels que lus, indiquer les 0	
Nombre de chiffres avant la virgule	
Nombre de chiffres après la virgule	

Compteur vert n° 3	A remplir par l'organisme agréé RGIE
Index Initial : Reprendre les index tels que lus, indiquer les 0	
Nombre de chiffres avant la virgule	
Nombre de chiffres après la virgule	

Compteur vert n° 4	A remplir par l'organisme agréé RGIE
Index Initial : Reprendre les index tels que lus, indiquer les 0	
Nombre de chiffres avant la virgule	
Nombre de chiffres après la virgule	